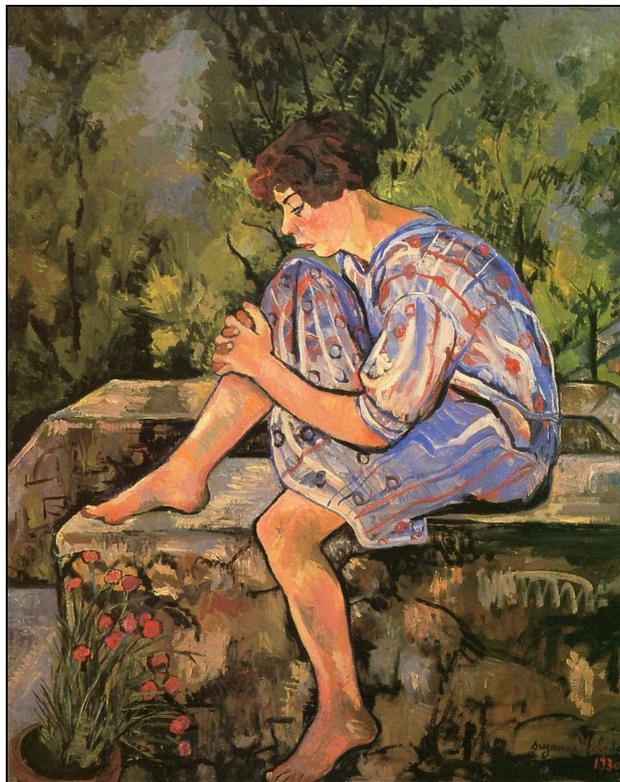




Rapport d'Activité 2022



Rédaction : Yves Lambert-Delettre, directeur

avec Audrey Côte (AJFVV), Kevin Fiers (SPIP), Marie-Laure Lejeau (Maisons Relais)

SOS FEMMES ACCUEIL – Résid. Vosges – 2, rue Saint-John Perse – BP 70095 – 52100 SAINT-DIZIER

Tél. : 03.25.06.50.70 – Fax : 03.25.06.86.35 – E-mail : direction@sosfemmes.com

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu

SIRET 32280319800025 – APE 8790B

Sommaire

1. Evénements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives	3
2. Organigramme le 1 ^{er} janvier 2023	8
3. La formation continue du personnel	9
4. L'activité de l'Accueil de jour et du CHRS	10
3.1 Traitement de l'ensemble des demandes	10
3.2 Activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence	10
3.3 Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement	32
5. Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi des Réfugiés (ADLER)	35
6. Les Maisons Relais Colbert et Jason	37

NB : ce rapport ne contient que les éléments variables de l'activité, les autres données relatives au fonctionnement étant disponibles dans le projet d'établissement et le livret d'accueil. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'association, ici : <http://www.sosfemmes.com/sosfa/ra.htm>

Le complément indispensable à ce rapport : www.sosfemmes.com

1. Evénements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives

Accueil de jour pour femmes victimes de violences

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
<p>Il s'agit d'une mission financée depuis 2013 par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité puis, à partir de 2021, par le ministère de la Justice également.</p> <ul style="list-style-type: none">▶ L'activité quantitative et qualitative a été satisfaisante, et même en augmentation, quant à l'ensemble du département qui est le territoire.▶ Rappel des étapes principales :<ul style="list-style-type: none">- 2015 : gestion du dispositif Téléphone Grave Danger (TGD) pour l'ensemble du département. En 2022, le département dispose de 20 appareils, ce qui représente un fort taux de couverture relativement à la démographie.- 2017 : mise en place du principe des téléphones portables permettant une saisine directe des professionnels et révision des plaquettes d'information indiquant la possibilité d'un rendez-vous en tous lieux, nos bureaux, à domicile, en lieu neutre.- 2018 et 2019 : augmentation significative des saisines notamment en dehors de l'arrondissement de Saint-Dizier.- 2020 : à la suite du Grenelle sur les violences faites aux femmes, un local a été mis à disposition par convention par et à l'hôpital de Saint-Dizier et embauche d'une juriste portant les moyens humains à 2 ETP. Par ailleurs, le Droit des Femmes a doté l'AJFVV de moyens supplémentaires permettant dans certaines conditions le transport par taxis de femmes victimes de violences et, avec le concours de l'ARS, le développement d'un réseau de psychologues susceptibles de proposer rapidement des consultations sur tout le territoire : un réseau de 15 psychologues a été constitué.- 2021, l'activité s'est encore étendue grâce à la mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente, refaits à neuf et équipés, par et au sein de la clinique Elsan à Chaumont, en cœur de ville, qui a permis la mise en place de permanences trois jours par semaine. Signature d'une convention avec le Parquet pour la gestion du dispositif Bracelet Anti-Rapprochement (BAR).- 2022 : recrutement d'une seconde juriste, les permanences à Chaumont passent à cinq jours semaine. Signature d'une convention avec le Parquet et l'ADAJ : l'AJFVV réalise toutes les évaluations victimes de violences conjugales pour le Parquet au nord du département sur tout le département dès lors que la situation pourrait engager un dispositif de protection (TGD ou BAR).	<ul style="list-style-type: none">▶ Compte tenu de l'activité extrêmement dense avec le Parquet en 2020, un financement du ministère de la Justice avait été sollicité pour 2021 avec le soutien fort du Parquet : il a été obtenu et a été renforcé en 2022. La création en 2021 de douze places d'hébergement spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violence a permis le recrutement d'une seconde juriste afin d'améliorer encore la couverture des besoins du territoire.▶ La situation devrait se trouver à l'identique en 2023.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

(NB : nous ne distinguons pas places d'insertion et places d'urgence sous DGF)

EVENEMENTS MAJEURS

- ▶ Concernant le personnel :
 - une salariée, déléguée du personnel, a été absente, en arrêt de travail, la plus grande partie de l'année 2021. Elle a été déclarée inapte à tout emploi par le médecin du travail. Elle a pu être remplacée sur toutes les périodes d'absence et licenciée en mars 2022 une fois acquis l'autorisation de l'inspection du travail.
 - ▶ En conséquence de ce départ, des élections au CSE ont été organisées, elles ont conduit à la production d'un procès-verbal de carence en l'absence de toute candidature au 1^{er} comme au second tour.
 - ▶ L'établissement s'est vu doté de 12 places d'hébergement d'urgence spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violence. Concrètement ouvertes au 1^{er} juillet 2021, elles ont permises d'étendre l'hébergement sur deux logements implantés dans l'immeuble faisant face au site principal dans lesquels sont orientés des familles hébergées pour d'autres raisons que les violences faites aux femmes, le site principal étant réservé à ces situations compte tenu de sa forte sécurisation.

PERSPECTIVES

- ▶ Concernant le personnel :
 - en 2018, grâce au soutien accru de l'ARS, non seulement le temps de travail de l'infirmière DE a pu être passé de 17,5 à 24 heures hebdomadaires mais cet avantage appréciable compte tenu des problèmes de santé du public accueilli a pu se faire grâce à la conclusion d'un CPOM¹ de trois ans garantissant à l'établissement le montant du financement jusqu'en 2020 inclus. Ce CPOM a été renouvelé sans difficulté pour trois nouvelles années (2021-2023).
 - ▶ Concernant le budget de façon générale :
 - l'instruction budgétaire 2023 abandonne définitivement l'application des tarifs plafonds liés aux GHAM qui avait été suspendue temporairement en raison de la crise sanitaire. Cependant, ce principe n'affectait pas notre CHRS.
 - en outre, cette même instruction annonce aussi la suppression des crédits non reconductibles du plan Stratégie Pauvreté (10 M€) : l'impact sur le CHRS pourrait être de ~11.000 €.
 - la loi Elan prévoit la conclusion d'un CPOM pour tous les CHRS avant le 1^{er} janvier 2023, échéance qui a été repoussée au 1^{er} janvier 2024. La DDETSPP a fait connaître dès 2018 sa volonté de travailler au plus vite un CPOM avec l'association. Cependant, l'année 2022 s'est achevée sans qu'aucuns travaux n'aient commencé. Ce travail est programmé en 2023, une réunion inaugurale a été prévue le 2 mai. Selon nos informations à ce stade, le CPOM entraînera *de jure* le passage des places d'hébergement d'urgence sous subvention en places CHRS sous dotation à l'horizon 2024.
 - l'année 2023 devrait aussi voir renouveler et modifier la convention avec le Conseil Départemental. Des réunions de travail sont prévues. L'association en attend un meilleur financement du travail réalisé pour le compte de la collectivité.
 - une inquiétude porte sur l'inflation en général et la hausse des prix de l'énergie en particulier : la procédure de bouclier tarifaire a été enclenché.

1 Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Hébergement d'Urgence en Diffus (HUD)

EVENEMENTS MAJEURS

A la demande de la DDCSPP, l'association a accepté en 2017 sous condition de subvention d'héberger en diffus, c'est-à-dire dans des logements extérieurs aux sites actuels (CHRS, Maisons Relais) mais à proximité immédiate du CHRS, des familles déboutées du droit d'asile (c'est-à-dire après rejet par la CNDA² de leur recours du refus de l'OFPRA³ et délivrance d'une OQTF⁴). En effet, placées dans cette situation, les personnes accueillies en CADA⁵ doivent quitter l'établissement sous 30 jours. Le dispositif d'hébergement d'urgence ainsi mis en place évite que les enfants et leurs parents se retrouvent à la rue.

Trois logements ont ainsi été ouverts et équipés pour accueillir 12 personnes et une travailleuse sociale a été recrutée à temps partiel spécifiquement pour la mission.

Les prestations d'accompagnement sont minimales : ces familles étant supposées quitter le territoire national, il s'agit seulement de les abriter pour l'essentiel. Elles sont nourries avec les denrées fournies par la Banque Alimentaire et utilisent la laverie du CHRS.

En 2018, la mission est passée de 12 places et 3 logements à 27 places et 6 logements, la salariée a vu son contrat porté à temps plein. Son poste est partiellement mutualisé avec l'équipe socio-éducative du CHRS collectif qui prend le relais pendant ses absences.

En 2020, le taux d'occupation a été insatisfaisant : la crise sanitaire ayant ralenti les phénomènes migratoires, peu de familles, sinon aucune, sortaient de CADA : aussi, décision a été prise d'accueillir des familles en difficultés « tout venant », mesure qui a parfaitement porté ses fruits en 202-2022 et offre autant à l'association qu'au dispositif d'hébergement du territoire des moyens supplémentaires répondant à un besoin réel.

PERSPECTIVES

En 2023, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.

2 Cour nationale du droit d'asile.

3 Office français de protection des réfugiés et apatrides.

4 Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

5 Obligation de quitter le territoire français.

Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi de Réfugiés (ADLER)

EVENEMENTS MAJEURS

A la demande de la DDCSPP en octobre 2018 faisant suite à un appel à projets infructueux, l'association a accepté de mettre en place 25 mesures d'« Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi de Réfugiés » sur l'arrondissement de Saint-Dizier⁶. La convention ayant été signée et retournée en novembre, il n'a pas été possible de commencer en 2018. Une salariée a été embauchée à plein temps le 2 janvier 2019 pour conduire cette mission. Cependant, pour des raisons pratiques, courant 2019, le poste a été mutualisé avec l'équipe du CHRS de sorte que deux travailleuses sociales se partagent le travail : ainsi, cette organisation offre des facilités, notamment pendant l'absence de l'une, l'autre prenant le relais.

En 2021, l'activité a subi quantitativement un ralentissement en raison de la crise sanitaire.

En 2022, la DDETSPP a sollicité l'association afin qu'elle prenne en charge l'accompagnement des ukrainiens déplacés et accueillis sur le « site ad hoc » de Froncles. Une salariée a été recrutée dans ce but. En revanche, l'association a refusé de s'engager dans un processus d'Intermédiation Locative (IML) visant au relogement et l'accompagnement dans le logement de ces familles déplacées.

PERSPECTIVES

Début 2023, le ralentissement constaté en 2021 et 2022 s'est aggravé notamment en 2021 en raison d'un sinistre important au PRADHA, établissement pourvoyeur de mesures, et en 2022 en raison du public orienté par l'OFII sur le PRADHA.

En outre, début 2023, le site de Froncles était vide et ne permettait pas la poursuite de l'activité, sans conséquences RH, qui avaient été projetées.

⁶ L'appel à projets s'est révélé en revanche fructueux pour les arrondissements de Chaumont et Langres dès le premier semestre 2018.

Maison Relais Colbert & Jason

<p>EVENEMENTS MAJEURS / COLBERT</p> <p>L'établissement qui fonctionne depuis février 2009 n'a pas connu d'événements majeurs en 2020 d'un point de vue financier sinon que le montant des redevances impayées a continué à drastiquement baisser pour atteindre un seuil acceptable.</p> <p>La mise en place d'un terminal de paiement par carte bancaire fait partie de la stratégie.</p> <p>Le taux d'occupation est satisfaisant (voir rapport complet). Chaque départ génère un délai technique d'abord dû aux remises en état des logements plus ou moins importantes, donc plus ou moins longues, et aux décisions d'admission prises par la commission SIAO qui se réunit 11 fois par an.</p>	<p>PERSPECTIVES / COLBERT</p> <p>En 2023, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.</p> <p>Le forfait attribué par l'Etat au fonctionnement a été relevé au 1^{er} janvier 2021 passant de 16 à 18 € par jour et par résidant, puis à 19,50 € en conséquences des mesures Laforcade/Séguir.</p> <p>L'intervenante sociale qui avait commencé en 2021 une formation qui s'est poursuivie en a été promue cheffe de service, l'augmentation de la dotation autorisant la révision de la constitution des équipes.</p> <p>NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Jason.</p>
<p>EVENEMENTS MAJEURS / JASON</p> <p>L'établissement a ouvert en février 2012. Il a connu des difficultés de démarrage en 2012 et 2013 et a peiné à se remplir en 2014 et 2015 de la même manière. Le taux d'occupation n'a jamais atteint 100 % sur ces périodes. En contrepartie, l'association avait été prudente sur la gestion des ressources humaines. Les années 2016 et surtout 2017 ont permis de remplir l'établissement de façon très correcte.</p> <p>En 2022 comme les années précédentes, le taux d'occupation est très satisfaisant.</p> <p>L'établissement a aussi profité de la mise en place d'un terminal de paiement par carte bancaire.</p>	<p>PERSPECTIVES / JASON</p> <p>La situation commerciale de l'établissement, qui a beaucoup souffert en 2012 et 2013 de l'action nuisible de groupes de jeunes du quartier, s'est améliorée notablement à la suite de la pose de trois caméras de surveillance et d'enregistrement.</p> <p>Cependant et malgré cette amélioration, le montage de l'opération immobilière comporte un risque économique sérieux : le relatif équilibre financier des années précédentes n'était dû qu'à des péréquations avec la Maison Relais Colbert et un soutien important de la DDCSPP qui ne calculait pas son aide relativement au taux d'occupation ... En 2015, une baisse du loyer des locaux a été acceptée par l'OPH, propriétaire, qui a accepté de revoir le montage financier eu égard au risque économique réel démontré par l'association auprès de la direction de l'OPH. Une nouvelle convention a été signée en janvier 2015 actant une baisse de loyer, donc, de 50 € par logement, notable effort de la part de l'organisme logeur qui a renégocié l'emprunt contracté pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble. Par voie de conséquence, le solde résiduel pour les occupants se rapproche désormais de celui de la Maison Relais Colbert, rendant les logements plus attractifs ...</p> <p>En 2023, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.</p> <p>Des travaux importants de réhabilitation thermique visant à améliorer les performances énergétiques ont été entrepris par l'OPH fin 2020 et se sont poursuivis en 2021 et 2022. Ils ont conduit à des modifications et rénovations importantes dans la plupart des logements à la satisfaction des occupants.</p> <p>NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Colbert.</p>

2. Organigramme de l'association

NB : il n'est pas fait mention des temps de travail

		ACCUEIL DE JOUR	CHRS	MAISONS RELAIS COLBERT & JASON
DIRECTION		Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE
CHEFFES DE SERVICE		Marie-Pierre LAINÉ	Marie-Pierre LAINÉ	Marie-Laure LEJEAU
POLE SOCIO-EDUCATIF	Accompagnement social		Audrey CÔTE Amandine LEROUX Marine FRONT	
	Accompagnement social / réfugiés (ADLER)	Ismahen BERRAHOU	Ismahen BERRAHOU	
	Accompagnement social / réfugiés (ADLER)	Léa FRONT	Léa FRONT	
	Accompagnement social / réfugiés (ADLER)	Céline CLERC		
	Accompagnement à la vie quotidienne		Tiffany CLÉMENT Hélène COLLOT	Nathalie GONOT Amandine GRISET Camille NÉGREL
	[hébergement d'urgence en diffus]		Anaïs AUDINOT	
	Animation		Lola THIBAUT <i>poste vacant</i>	Tommy CHRETIENNOT <i>poste vacant</i>
POLE SANTE	Infirmières		Margot LADRIERE	Margot LADRIERE
			Alexandra BATALIE	Magali SAGET Yann THÉVENIN
POLE NUIT	Surveillantes de nuit		Diénaba DIAWARA	
			Nadeige MONVOISIN	
			Safia ROUABAH	
	[remplaçante]			
Accueil de jour pour femmes victimes de violences	Accompagnement social		Amandine LEROUX ⁽³⁾	
			Audrey CÔTE ⁽³⁾	
	Juristes		Marie HAUENSTEIN ⁽³⁾	
			Charlotte VARET ⁽³⁾	
POLE LOGISTIQUE	Secrétaire		Victor VATHELET	
	Assistante chargée de la salle informatique		<i>poste vacant</i>	
	Comptable	Hélène LAUZET	Hélène LAUZET	Khalid BIGHIAL
	Agent de service		Nancy RUOTTE	Nancy RUOTTE
	Entretien technique		Didier URBAIN	

jeunes en service civique

01/01/2023

3. La formation continue du personnel

Les formations suivantes ont pu être organisées en 2022 :

- Séminaires du Dispositif National Ac.Sé – 4 personnes – 2 journées.
- Premiers secours en santé mentale – 7 personnes – 2 journées
- Conséquences des violences sur les enfants – 10 personnes – 1 journée
- Violences sexuelles et prostitution – 2 personnes – 1 journée
- Violences sexuelles agies ou subies, quelle articulation justice / santé – 2 personnes – 1 journée
- Psychotraumatismes chez les réfugiés – 3 personnes – 2 journées
- La procédure de surendettement – 1 personne – 1 journée
- Séminaire logement adapté UNAFO – 1 personne – 2 journées

- Responsable de résidence et service de logement accompagné (titre RNCP) – 1 personne – 55 jours

soit l'équivalent de **100 journées de formation.**

4. L'activité de l'Accueil de jour et du CHRS

4.1. Traitement de l'ensemble des demandes

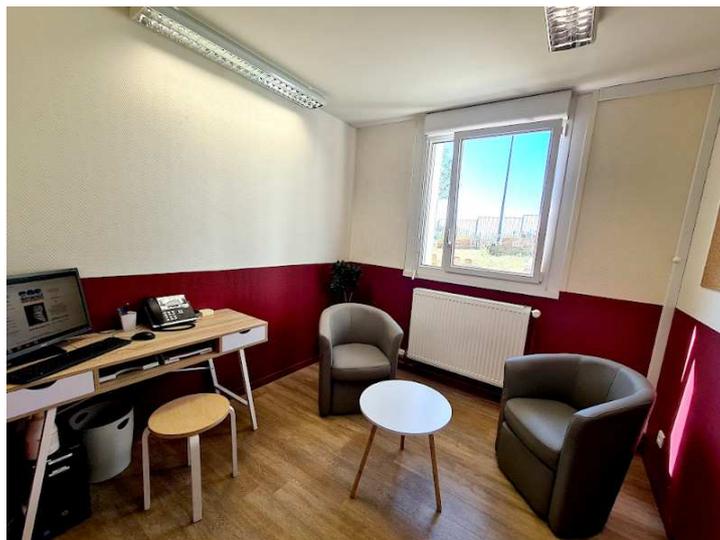
En 2022, hors l'activité liée à Internet désormais résiduelle, ce sont **664 personnes** qui se sont adressées à l'équipe du CHRS et de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple.

4.2. Activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence

L'année 2013 a vu l'ouverture d'un Accueil de jour pour femmes victimes au sein du couple qui est venu compléter l'offre déjà proposée par l'équipe du CHRS auparavant. Les moyens des structures ont été mutualisés pour offrir une réponse la plus large possible de 8H30 à 20H30 tous les jours, avec un accueil téléphonique de 20H30 à 3H00.

Lieu(x) de réalisation :

- un espace spécifiquement dédié est prévu au sein de l'immeuble abritant le siège de l'association et le CHRS qu'il gère à Saint-Dizier, agglomération phare située sur l'arrondissement le plus important du département d'un point de vue démographique : cette disposition particulière permet un accueil physique et téléphonique 19 heures sur 24, y compris en cas d'absence des salariées dédiées à l'accueil de jour. Il permet en outre d'utiliser le cas échéant les moyens d'accueil et de garde des enfants du CHRS.



Bureau d'entretien

- une permanence s'est tenu trois jours par semaine dans des locaux mis à disposition par la clinique Elsan à Chaumont jusqu'au 31 décembre 2022. L'hôpital de Chaumont accueille depuis janvier 2023 cette permanence du lundi au vendredi, donc cinq jours au lieu de trois, en mettant à disposition un bureau que nous avons équipé.
- d'autres lieux sont mobilisables en tant que de besoin : un bureau est mis à disposition au sein même de l'hôpital de Saint-Dizier ; des entretiens ont lieu en gendarmerie ; une permanence se tient à la Maison de la Justice et du Droit à Saint-Dizier un mercredi sur deux en fonction des demandes ; etc.
- environ 80 % des rencontres et entretiens ont lieu au domicile même des personnes.

Description du projet

Horaires d'ouverture au public :

- pour prises de rendez-vous, cinq jours sur sept, aux heures de bureau mais avec possibilité de prises de rendez-vous sur d'autres créneaux horaires pour faciliter l'accès aux services des personnes salariées.
- un accueil téléphonique est garanti 7 jours sur 7 de 8h30 à 3h00 ...

Prestations :

Les services rendus sont les suivants :

- un accueil inconditionnel, anonyme, confidentiel et gratuit, sans préalable ni critère d'admission
- une rencontre au lieu du choix de la personne : dans nos locaux, au sein de l'hôpital de Chaumont, au sein de la Maison France Services de Bologne, dans le bureau mis à disposition par l'hôpital de Saint-Dizier, à la MJD de Saint-Dizier, sur les différents lieux de permanence, mais aussi à domicile, dans un café ou en lieu neutre à convenir
- une écoute bienveillante et empathique, privilégiant les méthodes d'entretien de type rogérien et, donc, favorisant l'expression et l'échange
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants mais aussi un suivi individualisé s'inscrivant dans le temps et une aide dans les démarches administratives avec accompagnement physique le cas échéant
- des informations juridiques expertes et un accompagnement dans les démarches idoines
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique (ADAJ), social, sanitaire et professionnel – l'association disposant déjà en interne de certains de ces services (plus-value de la proximité immédiate) et pouvant prendre en charge depuis 2020 des consultations psychologiques (crédits Droits des Femmes et ARS gérés à part, analytiquement) ayant constitué un réseau de 15 psychologues sur 17 sites différents couvrant la plus grande partie du département
- la mise à disposition d'un taxi : l'association SOS Femmes Accueil dispose depuis 2020 d'un fonds spécifique (crédits Droits des Femmes gérés à part, analytiquement) permettant le transport par taxi de FVV ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, afin de déplacement pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, un examen médico-légal, une consultation psychologique, un rendez-vous avec un avocat, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger (TGD)
- en cas de nécessité, une mise à l'abri immédiate facilitée par l'adossement du projet à une association gérant dans les mêmes lieux un CHRS spécialisé.

Description des locaux où cet accueil de jour est réalisé :

Au sein de l'immeuble Vosges, qui abrite le siège de l'association et le CHRS, trois bureaux sont dédiés à l'accueil de jour, dont un affecté aux entretiens. Un autre bureau est mis à disposition au sein de l'hôpital de Chaumont, ainsi que d'autres lieux de permanence (au sein de l'hôpital de Saint-Dizier, à la Maison de Services au Public de Bologne, etc.)

Les moyens du CHRS utiles à l'action du projet sont par ailleurs mis à disposition : téléphonique 19 heures sur 24 et 7 jours sur 7, garde d'enfants pour libérer les entretiens de cette contrainte, atelier informatique avec accès Internet, etc.

Equipements spécifiques :

Deux numéros de GSM dédiés :

- ▶ 07 68 65 44 54 (appels et SMS) : juriste
- ▶ 07 67 11 54 90 (appels et SMS) : intervenante sociale

Insultes **Dénigrement**

Sexualité contrainte **Coups**

Contrôle économique

Emprise

GRATUIT ET CONFIDENTIEL

Des professionnels pour vous aider
ÉCOUTE | CONSEIL | ACCOMPAGNEMENT

JURISTE 07.68.65.44.54
INTERVENANTE SOCIALE 07.67.11.54.90
EN CAS D'ABSENCE 03.25.06.50.70

Affiche

Les équipements du CHRS utiles à l'action sont mis à disposition en tant que de besoin : accès gratuit à l'Internet sur poste individuel cinq après-midi par semaine, laverie, garde d'enfants afin de permettre des entretiens sereins, parc automobile afin de permettre l'accompagnement physique nécessaire (par ex., accompagnement au commissariat de police, auprès d'un médecin, ...), etc.

Le service dispose d'un véhicule mais le parc automobile de l'association est mobilisable en cas de besoin (mutualisation).

Description des moyens humains affectés

- Nombre, fonction et qualification des personnes qui travaillaient sur cette action en 2022 :

- une assistante sociale à mi-temps, titulaire d'une licence de sciences sociales, et une éducatrice spécialisée à mi-temps, ayant toutes deux reçu une formation spécifique à l'accueil des victimes de violence conjugale, sont dédiées spécifiquement à l'action ;
- en mars 2023, une seconde juriste a rejoint la première et l'équipe ;
- en cas d'absence et/ou de besoins complémentaires, le relais est pris par le personnel socio-éducatif et/ou soignant du CHRS qui est formé à l'accompagnement des femmes victimes de violences au sein du couple.
- l'équipe est supervisée par la direction, très impliquée dans le suivi de cette action.

- **Nom et qualification du cadre responsable de l'accueil de jour :** Yves LAMBERT-DELETTRE, directeur, master de sciences sociales.

Description des liens avec les partenaires locaux concernés

Le partenariat avec l'ADAJ (réseau France Victimes), la police, la gendarmerie et les hôpitaux a été renforcé, avec des contacts réguliers. Le partenariat régulier existant avec le CMPP quant à la prise en charge des enfants et des conséquences sur les enfants des violences subies par les femmes au sein du couple est utilisé.

L'ensemble des partenaires habituels des différentes activités de l'association (mission locale, centre social, circonscription d'action sociale, CCAS, etc.) est régulièrement informé du projet afin que ceux-ci servent de relais d'information auprès du public cible.



NOTA BENE : l'association est porteuse des dispositifs « Téléphone Grave Danger » et « Bracelet Anti-Rapprochement », chargée de l'évaluation des situations, de la remise de l'appareil après décision d'affectation du parquet, et du suivi des bénéficiaires.

En outre, depuis qu'elle s'occupe des juristes, elle réalise des EVVI (évaluation des victimes de violences intrafamiliales) pour laquelle elle est sollicitée par le Parquet. Une convention avec ce dernier a formalisé cette coopération le 22 novembre 2022.



L'activité 2022 en chiffres :

- 404 personnes victimes de violences ont été accueillies :
 - 2 hommes
 - 402 femmes

Parmi ces 404 personnes, 310 étaient inconnues de l'association et 84 ont dû être mises à l'abri (CHRS SOS Femmes Accueil), accompagnées de 83 enfants.

Tranche d'âge 18 - 24 ans	10,70%
Tranche d'âge 15 - 59 ans	51,63%
Tranche d'âge 60 ans +	5,12%

Adultes ayant un ou des enfants	85,58%
Adultes sans enfant	14,42%

Activité spécifique avec la Justice :

- 124 EVVI⁷ sur réquisition du Parquet
- 58 évaluations TGD⁸ dont 24 nouvelles attributions pour 20 appareils détenus sur le département ;
- 39 TGD gérés en 2022 : 24 attribués en 2022, 15 en 2021
- 3 évaluations et 2 attributions BAR
- 15 évaluations sur demande du Juge d'Application des Peines⁹



7 Le français utilise dans les textes officiels l'acronyme des termes anglais *EValuation of VIctims*. Il s'agit d'une évaluation personnalisée des victimes.

8 Téléphone Grave Danger.

9 Il s'agit d'évaluer la situation de couples enfreignant l'interdiction de contact à laquelle a été condamné un auteur de violences conjugales ou demandant la levée de cette interdiction.

Bons de transport pour femmes victimes de violence en milieu rural et sans moyens personnels

Objectifs :

Permettre aux femmes victimes de violences ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, de se déplacer pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger ou bracelet anti-rapprochement, un rendez-vous avec un avocat, un examen médico-légal, une consultation psychologique.

Rappel : le 4^{ème} trimestre 2020 a été mis à profit pour mettre en place le dispositif. Une convention de fait a été conclue avec un groupement de taxis rassemblant 74 véhicules et 100 chauffeurs, couvrant tout le département. Le groupement nous a donné accès à sa plateforme de réservation.



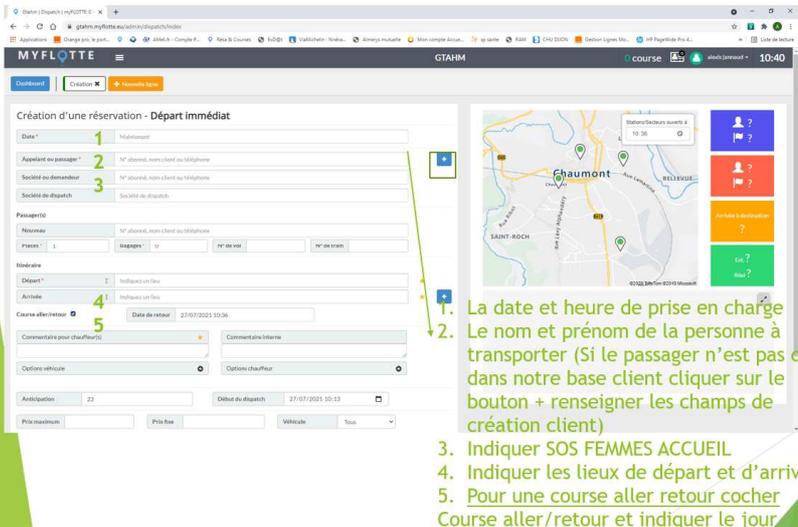
**GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
DES TAXIS DE LA HAUTE MARNE**

GTAHM « TAXIS 52 »
 Mail: contact@taxis52.com
 Site internet : www.taxis52.com

En partenariat avec :



Enregistrer les informations du transport



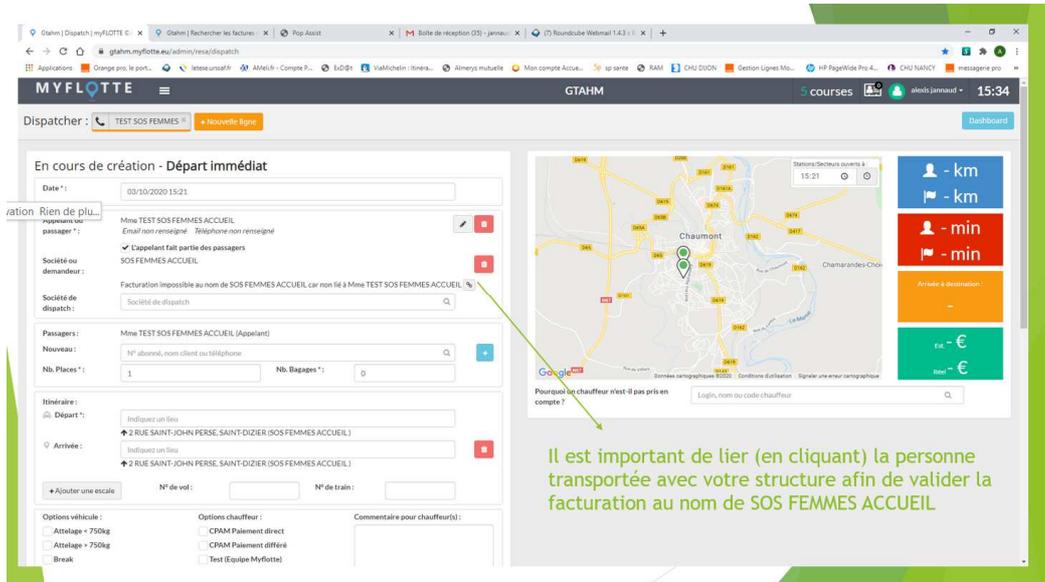
1. La date et heure de prise en charge

2. Le nom et prénom de la personne à transporter (Si le passager n'est pas déjà dans notre base client cliquer sur le bouton + renseigner les champs de création client)

3. Indiquer SOS FEMMES ACCUEIL

4. Indiquer les lieux de départ et d'arrivée

5. Pour une course aller retour cocher Course aller/retour et indiquer le jour



Un protocole (qu'on trouvera avec la fiche de saisine page suivante) a été mis en place fin 2020 et transmis aux intervenants sociaux en police et gendarmerie ainsi qu'aux associations partenaires : ADAJ, CIDFF à Chaumont, La Passerelle gestionnaire du 115.

Nombre de transports réalisés :43

Attribution TGD	0
Audience tribunal	4
Rendez-vous avocat	0
Expertise médico-légale ou psy	1
Consultation psychologique	35
Mise en sécurité	3

Commanditaires :

CIDFF Chaumont	0
ADAJ	0
115	0
Intervenants sociaux police	0
Intervenants sociaux gendarmerie	0
AJFVV	43

NOTA BENE : le GTHM sera dissous en 2023 mais remplacé par une autre plate-forme encore plus large sans interruption de service.

Dispositif de transport FVV

Protocole

Au titre de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violences (FVV), l'association SOS Femmes Accueil dispose d'un fonds permettant le transport par taxi de FVV ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, afin de déplacement pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, un examen médico-légal, une consultation psychologique, un rendez-vous avec un avocat, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger (TGD).

Les transports en commun seront cependant privilégiés chaque fois que cela est possible et cohérent avec les nécessités de la situation.

Convention a été passée avec un syndicat de taxis haut-marnais gérant une flotte de 96 véhicules couvrant l'ensemble du territoire.

Le dispositif est ouvert aux organismes intervenant auprès de FVV, en particulier l'ADAJ, le CIDFF et le SIAO 52 qui gère aussi le 115.

Procédure en semaine :

- le demandeur de la structure référente remplit la fiche jointe au présent protocole et l'adresse à accueil.jour@sosfemmes.com
- le niveau de ressources à prendre en compte est celui du barème de l'aide juridictionnelle (AJ) : si la FVV l'a déjà obtenue, joindre une copie
- si le demandeur sollicite un aller et retour, il doit renseigner et adresser une fiche par trajet
- un accord sera signifié rapidement si la fiche est correctement renseignée
- l'AJFVV réserve le taxi pour le trajet demandé à la date et heure demandées via la plateforme web du syndicat de taxis
- toute annulation doit être signalée au plus vite

Procédure le week-end (pour le 115 et le CHRS SOS Femmes Accueil) :

- la décision est prise par le cadre d'astreinte alerté par téléphone via le n° habituel du standard (03 25 06 50 70)
- la fiche est transmise a posteriori, le lundi matin

A noter :

Le dispositif restera actif dans la limite des fonds disponibles. Leur épuisement éventuel sera signifié aux structures utilisatrices.

Bons de transport pour femmes victimes de violence en milieu rural et sans moyens personnels

Au titre de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violences (FVV) et en complément du travail de l'ADAJ-France-Victimes, l'association SOS Femmes Accueil dispose d'un fonds¹⁰ permettant à des femmes victimes de violences de bénéficier de consultations psychologiques auprès d'un/e praticien/ne psychologue. Un réseau de quinze praticiens proposant des consultations sur dix-sept lieux différents a été constitué et est susceptible d'offrir des rendez-vous rapides.

Le nombre de consultations a été fixé à cinq par femme victime par référence aux pratiques développées dans d'autres départements. Cependant, ce nombre peut de fait augmenter en cas de besoin justifié par le praticien ou en fonction de la capacité financière de la victime, soit qu'elle finance pour partie chaque consultation, soit qu'elle finance les consultations faisant suite aux cinq premières prises en charge totalement.

Le dispositif est monté progressivement en charge au cours de l'année 2021 et a poursuivi sa progression en 2022.

Le réseau a pu être étendu de 3 psychologues (fin 2021), les praticiens étant répartis sur 16 lieux couvrant la plus grande partie du territoire.

Le dispositif a été ouvert aux partenaires que sont le CIDFF, l'ADAJ et les intervenants sociaux en gendarmerie ISG). Seuls ces derniers ont sollicité des consultations (expertise médico-légale) en 2021, aucune sollicitation en 2022 ...

A notre initiative, face à cette difficulté, une réunion avait été organisée avec ces partenaires le 22 septembre 2021 à Chaumont pour présenter à nouveau les dispositifs (consultations psys et transports par taxi). Le CIDFF ne s'est pas présenté. La réunion n'a produit d'effets ni en 2021 ni en 2022.

Le 7 juillet 2022, à l'issue de plusieurs réunions sous le parrainage de la délégation aux droits des femmes, une convention de partenariat a été signée avec le CIDFF, celle-ci prévoyant explicitement le recours aux bons de consultations psychologiques : aucun n'a été émis depuis.

En 2022 :

- 277 bons ont été délivrés ;
- après vérification en décembre 2022 auprès des femmes n'ayant pas utilisé les bons délivrés et annulation de certains, ce sont 9.950 € qui ont été engagés ;
- 100 consultations ont été réalisées pour la somme de 5.095 €.

Le coût des consultations varie de 45 à 55 €.

Pour deux femmes étrangères allophones, il est à relever que des consultations ont été réalisées en visio-conférence à l'extérieur du département, en langue maternelle.

Nota bene : le dispositif est très avantageux : il permet de proposer des consultations au plus près des lieux de vie des personnes ... ce qui a aussi pour avantage de réduire le coût des transports et, pour le financeur, le dispositif ainsi conçu est plus intéressant que le financement d'un/e psychologue salarié/e dans le sens où seules les consultations effectivement réalisées sont facturées et payées.

¹⁰ Fonds financé par le service des Droits des Femmes et de l'Égalité et l'Agence Régionale de Santé Grand Est.
 SOS FEMMES ACCUEIL – 2 rue Saint-John Perse – BP 70095 – 52103 SAINT-DIZIER CEDEX
 Tél. : 03.25.06.50.70 – Fax : 03.25.06.50.12 – E-mail : direction@sosfemmes.com

Dispositif de prise en charge psychologique pour FVV

Bon de consultation (à remettre au praticien)

(valable 6 mois après la date d'émission pour la 1^{ère} consultation)

Personne victime

(tous les items doivent obligatoirement être renseignés)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse (précise) :

Téléphone :

Date de naissance :

Nombre d'enfants à charge :

Véhicule personnel : non oui

AJ totale : non oui

Si non, nature des revenus :

Montant :

NOM et prénom du / de la salarié / e AJFVV ayant renseigné le bon :

Date :

Signature :

AFVJJ : fiche à transmettre à accueil.jour@sosfemmes.com

Version 2023_03 v3

Actions de prévention de la récidive de violences au sein du couple auprès d'auteurs condamnés pour ces faits et incarcérés en maison d'arrêt

1. Introduction et rappel du projet

➤ Objectifs :

L'objectif de ce groupe de parole est de proposer aux participants une réflexion commune autour de leur place au sein de la société, de leur passage à l'acte et de la place de la victime de l'infraction afin de favoriser leur entrée dans un processus de désistance.

Aucun participant ne sera réduit à son acte.

➤ Public ciblé :

- Personnes suivies par le SPIP de la Haute-Marne en milieu ouvert ayant été condamnées pour des faits de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Les PPSMJ récidivistes ou auteurs de violences habituelles ayant un stage de responsabilisation à effectuer dans le cadre de leurs mesures de justice seront prioritaires.
- Une reconnaissance même partielle des faits est exigée.
- Le stage est basé sur le volontariat, néanmoins, un contrat d'engagement sera signé par les participants et par les animateurs dès la première séance.
- Une préparation de la PPSMJ et une présentation de l'action devra être faite en amont par le CPIP référent.
- Nous demandons à chaque CPIP référent de compléter une fiche de sélection afin de pouvoir constituer un groupe équilibré.
- 10 participants maximum de tout âge.

2. La 1ère session : le groupe de Chaumont.

Lieu : Salle A de la préfecture de Chaumont

Format : le stage se déroule sur trois séances de 9h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h30

- Le vendredi 03 juin 2022
- Le vendredi 10 juin 2022
- Le lundi 13 juin 2022

Participants :

9 personnes sont présentes sur 11 convoquées, engendrant une bonne proportion de participation. Toutefois, il est à constater qu'au fur et à mesure des séances de nouvelles personnes sont absentes.

Première séance : 8 personnes présentes

Deuxième séance : 6 personnes présentes, 2 absents pour motif judiciaire et médical Troisième

séance : 6 personnes présentes

Animateurs / Observateur :

- 1 animateur, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, Kevin FIERS
- 1 animatrice, assistante de service social de l'association SOS Femmes Accueil, Audrey Côte
- 1 observateur, stagiaire conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.
- Plusieurs intervenants ponctuels selon la thématique : infirmière, juriste.

➤ **Déroulement de l'action**

Première journée du 3 juin 2022

- Les règles de vie du groupe (30min) :

Nous avons demandé aux participants d'indiquer les conditions qui leur semblaient nécessaires pour le bon déroulement de l'action. Ils ont indiqué trois règles principales : non jugement, respect et bienveillance. En accord avec leurs propositions, les animateurs leur ont transmis le règlement préétablis. Les participants ont tous signés cet engagement.

- Photo langage (15min) :

Nous avons sélectionné une vingtaine d'image représentant des situations, des lieux et des émotions. Chaque participant a dû choisir une image représentant son état d'esprit et un lieu où il aimerait être puis les présenter au groupe. Afin de faciliter la participation, les animateurs se sont prêtés à l'exercice. Ce concept est un outil utile pour que les membres du groupe puissent se présenter et exprimer leur état d'esprit.

- Outils du « Violentomètre » (30min) :

Il s'agit d'un outil d'autoévaluation qui permet de repérer les comportements violents et de mesurer si la relation de couple est saine ou si elle est violente. Il comporte 23 situations graduées sur une échelle de gravité. Ces situations ont été distribuées aux participants sous forme d'étiquette, ils devaient les classées selon trois catégories : relation saine, « vigilance » et « Danger ».

Cet outil a permis des échanges intéressants au niveau du groupe mais nous n'avons pas suffisamment soutenu la participation (donner des exemples, demander l'avis de chacun).

Nous avons remarqué que les participants ont classés la plupart des situations dans la colonne « danger ».

Pause de 10min

- Définir la violence : les formes (45min) :

Nous avons commencé par une question simple : « selon vous, qu'est-ce que la violence ? ». L'ensemble des remarques/idées proposées par les participants ont été notées sur un tableau (paperboard). Nous avons ensuite demandé aux participants de classer leurs idées par forme de violence (psychologique, physique...). Le groupe a trouvé l'ensemble des formes de violences ainsi que des exemples. Des remarques intéressantes ont pu émergées : « les violences psychologiques font plus de mal que les violences physiques ».

Fin de la matinée

- Définir la violence : les types (1h)

Concernant les types de violences (individuelles, relationnelles, communautaires, sociétales/mondiales), nous avons proposé aux participants de donner des exemples en commençant par l'échelle la plus haute (mondial) jusqu'à la plus petite (individuel). Le but était de leur faire

comprendre qu'ils ne peuvent agir uniquement sur les violences individuelles et relationnelles en modifiant leur comportement.

Exemples :

- ✓ « Guerre en Ukraine : violence mondiale donc je ne peux pas agir »
- ✓ « Communauté des chasseurs contre écologiste : violence communautaire, mon action est moindre »
- ✓ « Conflits avec mes voisins : violence relationnelle, je peux faire évoluer les choses par mon comportement »
- ✓ « Addictions : violence individuelle, il n'y que moi qui peux agir pour modifier mon comportement »

Pause de 10min

- Quelques clés juridiques avec l'intervention d'une juriste de l'association SOS FA (1h30) :

Nous avons proposé un jeu sous la forme d'un QUIZZ diffusé via une vidéo-projection. Chaque participant avait deux étiquettes OUI/NON afin de répondre à la question.

Ex : « Si je n'ai pas d'argent, je peux être dispensé de payer les frais inhérents à ma condamnation ? » OUI / NON

Ce temps organisé sous forme de jeux (questions fermées) est complètement adapté au public du stage. Ce support a permis d'alimenter des échanges sur leur positionnement vis-à-vis de la loi. Une discussion a eu lieu sur la notion de consentement, ce concept sera à développer lors du prochain groupe. Nous avons également échangé sur leur positionnement vis-à-vis de leur peine.

Fin de la journée

Deuxième journée du 10 juin 2022 :

- Intervention de Monsieur Lambert, Directeur de SOS Femmes, sur la gestion des émotions (2h30) :

Ce temps a été perçu comme un cours magistral sur la gestion des émotions autour de trois thèmes : amour, jalousie et colère. L'évolution de la place de la femme au sein de la société a également été abordée. Au vu de la réceptivité du public (voir fiche évaluation des participants), un autre mode d'intervention est à envisager, plus participatif.

Plusieurs jalons pouvant être posés, la roue des émotions serait un outil pertinent pour ce type d'intervention.

Fin de la matinée

- Cinéma – débat : projection du film « Ne dis rien » de Iciar BOLLAIN (2003) (3h) :

Nous avons interrompu le film à plusieurs reprises afin de faire réagir les participants sur des scènes de violence ou des situations conflictuelles. Les échanges ont été riches, l'auteur des violences a été fortement critiqué par le groupe. Cependant, certains ne se sont pas identifiés au personnage représentant l'auteur.

Des liens ont été fait avec les séances précédentes pour développer les capacités réflexives des membres du groupe. Cette liaison a pour objectif une intégration du processus ou du cycle de violence, afin de les prévenir.

Fin de la journée

Troisième journée du 13 juin 2022 :

- Les victimes collatérales : les enfants et les proches (1h30) :

Projection de trois vidéos :

- Reportage choc France 2 : « les oubliés » : témoignage d'une fratrie qui a assisté aux violences conjugales de leur père ayant entraîné la mort de leur mère.
- Dessins d'enfants animés où un enfant raconte avec ses mots les violences de son père sur sa mère. Référence : Bruno PODALYDES.
- Cours métrage « CHUT ! violences faites aux femmes »

Ces vidéos semblent avoir touché fortement les participants (pleurs) puisqu'elles reflètent les violences dont ils ont été témoins ou victime dans leur enfance mais également les conséquences de leurs violences sur leurs propres enfants.

Les échanges ont été riches en émotions.

Pause de 10min

- Intervention d'une infirmière de l'association SOS FA sur le syndrome de stress post-traumatique (1h) :

Cette intervention a pour but de définir la notion de stress post-traumatique et amène un travail sur la notion de victime et les conséquences des situations de violences. Le contenu a fait réagir les participants sur leurs propres traumatismes (ex : suicide de la fille d'un participant). Le groupe est resté attentif et respectueux lors de ces échanges. Ils ont pu comprendre voire admettre l'impact de leurs actes violents sur leurs victimes.

Les conséquences (physiques, psychologiques...) n'ont pas pu être suffisamment détaillées par manque de temps.

Fin de la matinée

- La différence entre conflits conjugales et violences conjugales (45min) :

Le but est de faire comprendre aux participants qu'il peut exister des conflits conjugaux sans pour autant basculer dans de la violence conjugale.

Sous la forme d'un tableau, nous avons travaillé sur 4 items pour différencier conflits et violences : LE POUVOIR / L'INTENTION / LA PERSISTANCE / L'IMPACT.

Les participants ont trouvé des exemples de conflit et de violence dans leur quotidien. La notion de « contrôle sur l'autre » et de peur de l'autre ont bien été identifiées dans le cas des violences conjugales.

- Les stratégies d'évitement et les outils de communication (1h) :

Le but ici est de donner aux participants des outils afin d'éviter les situations à risque dans leur quotidien. Nous avons utilisé un support visuel nommé « mes enchainements à risques » (RPO 1). Les participants ont donné des exemples de situation quotidienne et devaient trouver des stratégies d'évitements.

Exemple : « je rentre du travail énervé et ma compagne me fait des reproches = je lui exprime le fait que j'ai passé une journée difficile et lui indique que je vais faire un tour dehors afin de m'apaiser ».

Nous avons également fait la différence entre les stratégies d'évitement positive et négative (alcool, fuite...). Ce point sera à approfondir.

Enfin, nous avons abordé l'importance d'adopter une communication verbale non violente afin de pouvoir apaiser une situation conflictuelle.

- Présentation des organismes et associations d'aide en Haute-Marne :

Nous avons transmis des dépliants sur l'ensemble des associations et organismes ressources du département afin que les participants trouvent de l'aide en cas de difficultés. Il serait peut-être intéressant de transmettre une information globale (toutes les informations synthétiser sur un seul document pour les prochaines fois).

- Evaluation de l'action par les participants et fin de stage.

Globalement, les participants ont confié avoir appréciés la formation et son contenu ont soulevé certaines réflexions personnelles (« faut dialoguer et faire des compromis », « remise en question de soi-même et apprendre à connaître ses difficultés », « comprendre comment la victime peut ressentir les choses »). Certains ont mis en évidence qu'ils préféreraient une formation plus courte. Ils expliquent que cela pose des difficultés pour les participants qui travaillent. Plusieurs participants ont également apprécié la gratuité de ce groupe de parole.

Ils disent avoir apprécié les temps d'échange et le respect entre participants et avec les animateurs. Ils soulignent s'être sentis à l'aise dans la prise de parole sans crainte de jugement. (Cf. Evaluation de l'intervention par les participants)

Fin de la journée

Évaluation globale de la première action :

Les points négatifs :

La salle (en Préfecture) n'était pas appropriée : trop petite. La disposition des tables n'étaient pas propices aux échanges. De plus, l'entrée et la sortie des participants à l'intérieur de la Préfecture n'était pas libre.

Nous avons pu rencontrer des problèmes techniques liés à la vétusté du matériel informatique

Les échanges ont eu une dominante verticale (des membres du groupe vers les animateurs). Il faudrait susciter une discussion horizontale entre les membres du groupe. De manière globale, il serait nécessaire de laisser plus de place aux participants.

Le temps de la préparation de l'action a été contraint et il n'y a pas eu de sélection du public.

Le matériel type paperboard peut ralentir la dynamique de groupe (difficultés d'affichage, lisibilité de l'écriture). Un support informatisé (type diaporama) pourrait lever ces difficultés.

Les points positifs :

Les participants appréhendent de manière convenable les règles de vie collective. Pendant les différentes séances, tous les participants ont pu s'exprimer en respectant la parole de l'autre.

Le contenu du stage est pertinent et évolutif : de la violence à la gestion de celle-ci par l'utilisation d'outils appropriés. Les participants ont pu repartir de ce groupe de parole avec une pochette alimentée durant les trois jours par des outils (ex : violentomètre, la roue des émotions, les différentes émotions, le syndrome de stress post-traumatique, les conséquences des violences, les associations/organismes d'aide, etc.).

La co-animation instaure une dynamique favorisant la participation des membres du groupe, celle-ci est à conserver. L'ajout d'un observateur est intéressant car il permet aux animateurs d'avoir un retour sur la qualité d'animation mais aussi sur les remarques faites par les participants.

Les participants ont apprécié la convivialité (café à disposition et gâteaux à grignoter)

3. 2ème session : Le groupe de Saint Dizier

Lieu : Salle de réunion, RDC, MJD de Saint Dizier

Format : le stage se déroule sur trois séances de 9h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h30

- Le mardi 12 juillet 2022
- Le mardi 19 juillet 2022
- Le mardi 26 juillet 2022

Participants :

8 personnes sont présentes sur 12 convoquées. Les participants ont été réguliers dans leur présence. 2 personnes se sont excusées de leur absence, 2 personnes n'ont pas averti ni excusé leur absence.

Animateurs / Observateur :

- 1 animateur, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, Kevin FIERS
- 1 animatrice, assistante de service social de l'association SOS Femmes Accueil, Audrey Côte
- 1 observateur, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, Morgane LECALLO
- Plusieurs intervenants ponctuels selon la thématique : infirmière, juriste.

➤ **Déroulement de l'action :**

Première journée du 12 juillet 2022

- Les règles de vie du groupe (30min) :

Nous avons demandé aux participants d'indiquer les conditions qui leur semblaient nécessaires pour le bon déroulement de l'action. Ils ont indiqué trois règles principales : non jugement, respect et

bienveillance. En accord avec leurs propositions, les animateurs leurs ont transmis le règlement préétablis. Les participants ont tous signés cet engagement.

- Le photo langage (15min) :

Nous avons sélectionné une vingtaine d'image représentant des situations, des lieux et des émotions. Chaque participant a dû choisir une image représentant son état d'esprit et un lieu où il aimerait être, puis les présenter au groupe. Afin de faciliter la participation, les animateurs se sont prêtés à l'exercice. Ce concept est un outil utile pour que les membres du groupe puissent se présenter et exprimer leur état d'esprit.

- Outils du « Violentomètre » (30min) :

Il s'agit d'un outil d'autoévaluation qui permet de repérer les comportements violents et de mesurer si la relation de couple est saine ou si elle est violente. Il comporte 23 situations graduées sur une échelle de gravité. Ces situations ont été distribuées aux participants sous forme d'étiquette. Ils devaient les classées selon trois catégories : relation saine, « vigilance » et « Danger ».

Dans un souci d'amélioration de cet exercice, nous avons donné ensemble des exemples et creusé certaines situations. Les participants ont pu échanger leur point de vue et entendre l'importance des mots et de leur sens.

Nous avons remarqué qu'ici aussi, les participants ont classé la plupart des situations dans la colonne « danger ».

Pause de 10min

- Définir la violence : les formes (45min) :

Nous avons commencé par une question simple : « selon vous, qu'est-ce que la violence ? ». Les participants ont noté l'ensemble des remarques/idées sur des post-it. Nous avons ensuite demandé aux participants de classer leurs idées par forme de violence (psychologique, physique...). Seule la violence sexuelle n'a pas été évoquée.

L'utilisation du post-it s'avère complexe pour certains : un temps de réflexion est nécessaire pour poser leurs idées. Ils ont semblé plus à l'aise à l'oral qu'à l'écrit.

Fin de la matinée

- Définir la violence : les types (1h) :

Concernant les types de violences (individuelles, relationnelles, communautaires, sociétales/mondiales), nous avons proposé aux participants de donner des exemples en commençant par l'échelle la plus haute (mondiale) jusqu'à la plus petite (individuelle). Le but était de leur faire comprendre qu'ils ne peuvent agir que sur les violences individuelles et relationnelles en modifiant leur comportement.

Exemples :

- ✓ « Guerre en Ukraine : violence mondiale donc je ne peux pas agir »
- ✓ « Communauté des chasseurs contre écologiste : violence communautaire, mon action est moindre »
- ✓ « Conflits avec mes voisins : violence relationnelle, je peux faire évoluer les choses par mon comportement »
- ✓ « Addictions : violence individuelle, il n'y que moi qui peux agir pour modifier mon comportement »

Pause de 10min- Quelques clés juridiques : intervention d'une juriste de l'association SOS FA (1h30) :

Nous avons proposé un jeu sous la forme d'un QUIZZ diffusé via une vidéo-projection. Chaque participant avait deux étiquettes OUI/NON afin de répondre à la question.

Ex : « Si je n'ai pas d'argent, je peux être dispensé de payer les frais inhérents à ma condamnation ? » OUI / NON

Ce temps organisé sous forme de jeux (questions fermées) est complètement adapté au public du stage. Cela a permis d'alimenter des échanges sur leur positionnement vis-à-vis de la loi. La notion de consentement a été abordée au sein de ce groupe et a pu soulever une discussion.

Nous avons également échangé sur leur positionnement vis-à-vis de leur peine et le fonctionnement du système judiciaire.

*Fin de la journée***Deuxième journée du 19 juillet 2022 :**- Intervention sur les émotions (2h30, pause incluse) :

Les participants ont été invités à s'interroger sur les émotions de base. À la suite des différents échanges, nous avons pu mettre en évidence que beaucoup de leurs sentiments sont en lien avec la peur.

Ensuite nous avons proposé de lister les expressions physiques en lien avec chaque émotion. Le groupe a pu se rendre compte qu'ils ressentent tous les mêmes effets physiques (pour la colère, la montée de chaleur, les jambes qui tremblent pour la peur...).

Nous avons visionné une vidéo extraite de l'émission « C'est pas sorcier : les émotions » d'une durée de 15 minutes. Ce support vidéo a servi d'illustrer l'expression de nos émotions (langage corporel). La vidéo explique comment naissent les émotions et le rôle du cerveau dans leur apparition et leur gestion.

Pour terminer, il leur a été expliqué le lien entre les émotions et l'image renvoyée aux autres.

Fin de la matinée- Cinéma – débat : projection du film « Ne dis rien » de Iciar BOLLAIN (2003) (3h) :

Le film a été visionné dans sa quasi-totalité, seules quelques scènes ont été coupées.

A sa fin, les participants ont pu faire leurs retours. Ici encore, l'auteur des violences a été fortement critiqué par le groupe et ils ne se sont pas identifiés au personnage représentant l'auteur.

Des liens ont été faits avec les séances précédentes pour développer les capacités réflexives des membres du groupe. Cette liaison a pour objectif une intégration du processus ou du cycle de violence, afin de les prévenir.

Fin de la journée

Troisième journée du 26 juillet 2022 :

- Les victimes collatérales : les enfants et les proches (1h30) :

Nous avons projeté le reportage de France 2 : « les oubliés » : témoignage d'une fratrie qui a assisté aux violences conjugales de leur père ayant entraîné la mort de leur mère.

Ces vidéos semblent avoir touché fortement les participants (pleurs) puisqu'elles reflètent les violences dont ils ont été témoins ou victime dans leur enfance mais également les conséquences de leur violence sur leurs propres enfants.

Les échanges ont été riches en émotions.

Pause de 10min

- Intervention d'une infirmière de l'association SOS FA sur le syndrome de stress post-traumatique (1h) :

Cette intervention a pour but de définir la notion de stress post-traumatique et amène un travail sur la notion de victime et les conséquences des situations de violences. Le contenu a fait réagir les participants sur leurs propres traumatismes (ex : ancien militaire revenu d'opérations extérieures). Le groupe est resté attentif et respectueux lors de ces échanges. Ils ont pu comprendre voire admettre l'impact de leurs actes violents sur leurs victimes.

Les conséquences (physiques, psychologiques...) ont fait l'objet d'un temps d'échange également. Ils ont pu, pour certains, s'identifier dans les conséquences liées au statut de victime.

Fin de la matinée

- La différence entre conflits conjugaux et violences conjugales (45min) :

Le but est de faire comprendre aux participants qu'il peut exister des conflits conjugaux sans pour autant basculer dans de la violence conjugale.

Sous la forme d'un tableau, nous avons travaillé sur 4 items pour différencier conflits conjugaux et violences conjugales : LE POUVOIR / L'INTENTION / LA PERSISTANCE / L'IMPACT.

Les participants ont trouvé des exemples de conflits et de violences dans leur quotidien. La notion de « contrôle sur l'autre » et de peur de l'autre ont bien été identifiées dans le cas des violences conjugales.

- Les stratégies d'évitement et les outils de communication (1h30 dont une pause de 10min) :

Le but ici est de donner aux participants des outils afin d'éviter les situations à risque dans leur quotidien. Nous avons utilisé un support visuel nommé « mes enchaînements à risques » (RPO 1). Les participants ont donné des exemples de situation quotidienne et devaient trouver des stratégies d'évitements.

Exemple : « je rentre du travail énervé et ma compagne me fait des reproches = je lui exprime le fait que j'ai passé une journée difficile et lui indique que je vais faire un tour dehors afin de m'apaiser ».

Nous avons également fait la différence entre les stratégies d'évitement positives et négatives (alcool, fuite...). Ce point sera à approfondir.

Enfin, nous avons abordé l'importance d'adopter une communication verbale non violente afin de pouvoir apaiser une situation conflictuelle.

- Présentation des organismes et associations d'aide (30min) :

Nous avons transmis une information ainsi que des dépliants sur l'ensemble des associations et organismes ressources du département afin que les participants puissent trouver de l'aide en cas de difficultés.

- Evaluation de l'action par les participants et fin de stage.

Globalement, les participants ont confié avoir appréciés la formation et son contenu ont soulevé certaines réflexions personnelles (apprendre à se contrôler, les conséquences des violences, « réfléchir avant d'agir », « comprendre la personne que j'aime et savoir l'écouter », « développer la communication », « apprendre à se comprendre et à prendre sur moi »). Certains ont mis en évidence qu'ils préféreraient une formation plus courte. Ils expliquent que cela pose des difficultés pour les participants qui travaillent. Plusieurs participants ont également apprécié la gratuité de ce groupe de parole.

Ils disent avoir apprécié les temps d'échange entre participants et avec les animateurs. Ils soulignent s'être sentis à l'aise dans la prise de parole sans crainte de jugement. (Cf. Evaluation de l'intervention par les participants)

Fin de la journée

Évaluation globale de la deuxième action :

Les points négatifs :

- Salle non appropriée en été : la chaleur engendre des pertes de concentration, pour les participants comme pour les animateurs
- Le matériel manquant, pallié par la proximité des locaux de l'association SOS FA. La mise en place d'une Check-list permettrait d'éviter ce genre de soucis.
- Le temps contraint de la préparation de l'action, pas de sélection du public.

Les points positifs :

Les participants appréhendent de manière convenable les règles de vie collective. Pendant les différentes séances, tous les participants ont pu s'exprimer en respectant la parole de l'autre.

Le contenu du stage est pertinent et évolutif : de la violence à la gestion de celle-ci par l'utilisation d'outils appropriés. Les participants ont pu repartir de ce groupe de parole avec une pochette alimentée durant les trois jours par des outils (ex : violentomètre, la roue des émotions, les différentes émotions, le syndrome de stress post-traumatique, les conséquences des violences, les associations/organismes d'aide, etc.). Les différents outils informatisés (type diaporamas) qui ont été créés entre les deux sessions ont permis une plus grande fluidité des échanges et ont limité les soucis techniques (affiche du paperboard, écriture manuscrite plus ou moins lisibles. Les diaporamas ont été remplis au fil des échanges ce qui a permis une participation plus active.

La co-animation instaure une dynamique favorisant la participation des membres du groupe, celle-ci est à conserver. L'ajout d'un observateur est intéressant car il permet aux animateurs d'avoir un retour sur la qualité d'animation mais aussi sur les remarques faites par les participants ;

Le groupe s'est avéré éclectique, mais les mots « on est tous là pour la même chose » sont ressortis plusieurs fois. Certains ont été en capacité de partager leurs histoires personnelles et d'échanger leurs différentes manières de gérer leur quotidien.

Les bilans des participants s'avèrent positifs dans l'ensemble.

Il semble important, dans l'organisation du rythme des journées, de ne pas négliger les temps de pause. En effet, ils sont également source d'échanges entre les participants et les animateurs. De plus, les participants ont apprécié la convivialité (café à disposition et gâteaux à grignoter).

Kevin FIERS
CPIP
SPIP de la HAUTE-MARNE

Audrey COTE
Assistante de service social
Association SOS Femmes Accueil

4.3. Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement

Légende : HI : hébergement d'insertion (femmes et enfants seulement)
 HU : hébergement d'urgence (femmes et enfants seulement)
 HUFVV : hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences [FVV] (femmes et enfants seulement)
 HUD : hébergement d'urgence en diffus (femmes ou couples avec enfants)

Nombre de personnes présentes sur 2022

	HI	HU	HUFVV	HUD	TOTAL
Encore présentes au 31/12/2022	32	6	12	30	80
Sorties sur 2022	70	32	41	37	180
TOTAL	102	38	53	67	260

Des chiffres en bref pour 2022

Nombre total de foyers =	127
Nombre total de personnes =	260
Nombre total d'enfants =	133
Dont -3 ans =	37

Nombre total de FVV =	84	Soit 66,1% des femmes accueillies en 2022
FVV + enfants accompagnants =	167	Soit 64,2% des femmes accueillies en 2022

Nombre de foyers de nationalité NON U.E. =	72	Soit 56,7% des foyers accueillis en 2022
Nombre de personnes NON U.E. =	174	Soit 66,9% des personnes accueillies en 2022
Nombre moyen d'enfants par foyer =	2,42	
Nombre de foyer de nationalité FR. =	55	Soit 43,3% des foyers accueillis en 2022
Nombre de personnes FR. =	86	Soit 33,1% des personnes accueillies en 2022
Nombre moyen d'enfants par foyer =	1,56	

Nombre de foyers sans aucuns revenus =	65	Soit 52,4% des foyers accueillis
---	-----------	---

Nombre de nuitées par dispositif de financement

	HI	HU	HUFVV	HUD	TOTAL
Nuitées année en cours (du 01/01/2022 au 31/12/2022) =	10 915	1 936	4 691	9 777	27 319
% du total	40,0%	7,1%	17,2%	35,8%	100,00%
Nuitées totales des séjours au 31/12/2022 depuis le début du séjour =	14 681	2 555	6 222	22 230	45 688
% du total	32,1%	5,6%	13,6%	48,7%	100,00%
Nuitées 2022 du public sous compétence du Conseil départemental de Haute-Marne	2 932				
% du total	16,7%				

Taux d'occupation par dispositif

	HI	HU	HUFVV	HUD	TOTAL
Nombre de places financées =	34	6	12	27	79
Nombre de nuitées financées =	12 444	2 196	4 392	9 882	28 914
Taux d'occupation réel =	87,71%	88,16%	106,81%	98,94%	94,48%

Moyenne de la durée de séjour des présents au 31/12/2022

Dispositif	HI	HU	HUFVV	HUD	Tous dispositifs confondus	Tous sans HUD
Moyenne des durées de séjour	190 jours	37 jours	190 jours	372 Jours	258 Jours	183 Jours

Les durées de séjour en HUD s'expliquent par la type de public accueilli, très essentiellement des familles déboutées du droit d'asile et/ou sous OQTF, donc sans guère de droits, en théorie ininsérables, et dans l'attente d'une décision administrative, à savoir exécution de l'OQTF par la force publique ou régularisation.

Alors qu'en 2022, comme les années précédentes, aucune OQTF n'a été exécutée par la force publique, certaines familles ont pu *in fine* être régularisées, d'où les relogements qui apparaissent ci-dessous.

Moyenne de la durée de séjour des sortants

Dispositif	HI	HU	HUFVV	HUD	Tous dispositifs confondus	Tous sans HUD
Moyenne des durées de séjour	123 jours	73 jours	91 jours	298 jours	140 Jours	102 jours

Nombre de relogements

	HI	HU	HUFVV	HUD	TOTAL
Nombre de relogements des sortants	36	18	25	15	94
% par dispositif	51,43%	56,25%	60,98%	40,54%	52,22%
TOTAL	36	18	25	15	94

Moyenne des durées de séjour (en jours) des personnes relogées	156,67	135,00	181,00	534,33	309,83
--	--------	--------	--------	--------	--------

5. Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi des Réfugiés (ADLER)

La mission « Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi des Réfugiés » confiée par la DDCSPP à sa demande, l'appel à projets quant à l'arrondissement de Saint-Dizier étant resté infructueux, a commencé concrètement en janvier 2019.

Un équivalent temps plein lui était consacré jusque mai 2022 : ainsi, une travailleuse sociale qualifiée en économie sociale et familiale, a été recrutée, Léa FRONT. En milieu d'année 2019, pour des raisons pratiques, ce poste a été mutualisé et réparti sur deux professionnelles (avec une éducatrice spécialisée, Ismahen BERRAHOU, par ailleurs arabophone), à mi-temps sur la mission, à mi-temps sur le CHRS : ainsi, une présence est toujours assurée au-delà des congés et autres absences. Cette répartition satisfait en outre les deux professionnelles en raison de l'ouverture qu'elle procure et d'un meilleur travail d'équipe en synergie.

En outre, des moyens supplémentaires ont permis de salarier une nouvelle intervenante en mai 2022 et le travail de l'équipe a été recentré sur l'accompagnement d'ukrainiens déplacés et accueillis en différents lieux, les plus nombreux à Froncles sur un site dit ad hoc.

L'activité en quelques chiffres :

- 60 mesures ont été engagées en 2022 :
 - 10 commencées en 2021, qui se poursuivront et terminées en 2022
 - 44 commencées en 2022 et terminées en 2022
 - 6 commencées en 2022 et terminées début 2023
- 10 mesures avaient été engagées en 2021, dont :
 - 1 commencée en 2019 et terminées en 2021
 - 19 commencées et terminées en 2021
 - 3 commencées en 2021, qui se poursuivront en 2022
- 30 mesures avaient été engagées en 2020, dont :
 - 16 commencées en 2019 et terminées en 2020
 - 11 commencées et terminées en 2020
 - 3 commencées en 2020, qui se poursuivront en 2021
- En 2019, 44 mesures avaient été engagées, dont :
 - 25 commencées et terminées en 2019 et
 - 19 commencées en 2019, qui se poursuivront en 2020

Bien entendu, l'écart entre les années 2019, 2020 et 2021 est conséquent de la crise sanitaire COVID-19 qui a emporté sur une grande partie de l'année la cessation des décisions OFPRA et CNDA ainsi que la suspension d'une partie des activités de l'OFII.

Par ailleurs, du 18 février au 11 avril 2021, le PRADHA devenu cluster a été fermé et son public disséminé. Une réunion de concertation avec le PRADHA le 30 novembre 2021 a révélé que les délais d'orientation à l'entrée au PRADHA à la réouverture étaient de 1,5 mois. Le 30 novembre 2021, seules 60 des 86 places étaient occupées. Sur les 60 hommes accueillis le 30 novembre 2021, 30 relevaient d'une procédure Dublin ... En 2022, le PRADHA sollicitera l'équipe pour une seule mesure ...

- L'activité 2022 concerne :
 - 60 ménages au sens INSEE ou groupes familiaux
 - 137 personnes dont 34 enfants
- Sur les 60 mesures achevées en 2021 :
 - 0 personnes ont été admises en CPH
 - 4 personnes ont été relogées en résidence sociale
 - 106 personnes ont été relogées en logement autonome (tout statuts de logement confondus) ou via l'IML
 - 2 personnes ont été admises en CHRS
 - 25 personnes ont disparu sans donner de suites, la plupart vers l'Ukraine

- Pays d'origine :
 - Afghanistan : 5
 - Angola : 1
 - Serbie : 2
 - Erythrée : 1
 - Iran : 1
 - Somalie : 1
 - Ukraine : 126



6. Les Maisons Relais Colbert et Jason

Rédigé par Marie-Laure LEJEAU

Une maison relais (la réglementation parle désormais de *Pensions de Famille*) est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, ***dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire*** (référence : circulaire DGAS/SDA no 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais).

Les maisons relais (pensions de famille) s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Le public accueilli est mixte : hommes ou femmes seuls, répondant aux critères. La commission SIAO propose sur dossier l'orientation en maison relais. Chaque personne sollicitant un logement est reçue individuellement par deux membres de l'équipe afin d'affiner la demande et de vérifier que la personne répond bien aux caractéristiques réglementaires.

6.1 Demandes d'admission « Maison Relais Colbert et Jason »

En 2022, nous avons enregistré 14 demandes d'admission contre 6 en 2021 et 10 en 2020, tous les dossiers ont été traités en SIAO.

Instructeurs :

CCAS	2
Relais 52	4
UDAF	0
Circonscription d'Action Sociale St-Dizier	1
CHHM	4
SOS FA	0
APAJH	1
Circonscription d'Action Sociale Chaumont	0
ADASMS	0
Bois l'Abbesse	0
Autres	2
TOTAL	14

Sur ces demandes :

Accord	8
Accord pour logement PMR	0
Accord conditionné à une mesure de protection	0
Essai sur les temps d'activité	0
Refus des Maisons Relais	3
Refus de la commission du SIAO	1
Abandon de la demande par la personne	2

6.1.1 Mesures de protection des résidents

Au 31 décembre 2022 :

	COLBERT	JASON
Tutelle	4	1
Curatelle renforcée	13	13
Curatelle simple	0	1
MAJ	0	0
MASP	0	1
Sauvegarde de justice	0	0
Sans mesure	8	4
TOTAL	25	20
UDAF	2	9
APAJH	8	4
CHHM	4	1
Mandataire privé	3	1

6.2 Pension de famille « Maison Relais **Colbert** »

Les mouvements en 2022 :

4 personnes ont quitté l'établissement :

- 1 homme a été exclu de la Maison Relais pour manquement grave et répété du règlement de fonctionnement.
- 2 hommes ont été relogés sur des dispositifs adaptés à leurs besoins et leurs attentes
- 1 femme a quitté la Maisons Relais pour rejoindre un autre pays

5 personnes ont intégré la structure :

- 1 femme et 4 hommes

Le **taux d'occupation** aura été de 97,33 % (9882 nuitées).

	TOTAL au 31/12/2022	% (pour 25 résidents)	Moyenne d'âge (pour 25 résidents)
Hommes	16	64	58.30
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	0	0	-
De 36 à 50 ans	4	16	-
+ de 50 ans	12	48	-
Femmes	9	36	58,90
0- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	1	4	-
De 36 à 50 ans	0	0	-
+ de 50 ans	8	32	-
TOTAL	25	100	58,50
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	1	4	-
De 36 à 50 ans	4	16	-
+ de 60 ans	20	80	-

6.2.1 Types de revenus (/!\ parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !)

	TOTAL au 31/12/2022	% (pour 25 résidents)
RSA	3	12
AAH	13	52
ASS	1	4
Indemnités journalières	0	0
Salaire	1	4
Retraite	7	28
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations fam. autres	0	0
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
TOTAL	25	100

6.2.2 Parcours résidentiel

	TOTAL au 31/12/2022	% (pour 25 résidents)
Logement autonome	13	52
Locataire	11	44
Sous-locataire	0	0
Propriétaire	2	8
Structure collective	17	68
CHRS	14	46
Institutions Carcérales	1	4
Hôtel	0	0
Autre	2	8
Hébergement Tiers	3	10
Famille	0	0
Amis	2	8
Autre	0	0
SDF	1	2
Habitat mobile	0	0
CHHM - CHS	4	16
TOTAL	38	

6.2. Pension de famille « Maison Relais Jason »

Les mouvements en 2022 :

3 personnes ont quitté l'établissement :

- 1 femme a intégré un logement de droit commun
- 1 femme a été exclue de la Maison Relais pour manquement grave et répété du règlement de fonctionnement.
- 1 homme est décédé

3 personnes ont intégré la structure :

- 1 femme et 2 hommes

Le **taux d'occupation** aura été de 98,33% (7178 nuitées).

	TOTAL au 31/12/2022	% (pour 20 résidents)	Moyenne d'âge (pour 20 résidents)
Hommes	16	80	56,40
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	0	0	-
De 36 à 50 ans	4	20	-
+ de 50 ans	12	60	-
Femmes	4	20	46,50
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	1	5	-
De 36 à 50 ans	1	5	-
+ de 50 ans	2	10	-
TOTAL	20	100	54,50
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	1	5	-
De 36 à 50 ans	5	25	-
+ de 50 ans	14	70	-

6.2.1 Types de revenus (/!\ parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !)

	TOTAL au 31/12/22	% (pour 20 résidents)
RSA	4	20
AAH	12	60
ASS	0	0
Indemnités journalières	0	0
Salaire	1	5
Retraite	4	20
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations fam. autres	1	5
Sans ressources	0	0

Autres	0	0
TOTAL	20	

6.2.2 Parcours résidentiel

	TOTAL au 31/12/22	% (pour 20 résidents)
Logement autonome	2	10
Locataire	2	10
Sous-locataire	0	0
Propriétaire	0	0
Structure collective	9	45
CHRS	5	25
Institutions Carcérales	2	10
Hôtel	0	0
Autre	2	10
Hébergement Tiers	5	25
Famille	4	20
Amis	1	5
Autre	0	20
SDF	4	20
Habitat mobile	0	0
CHHM - CHS	4	20
TOTAL	24	

6.3 Partenariat

6.3.1 Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents

	COLBERT	JASON
CCAS	8	5
Relais 52	0	0
UDAF	4	7
CAS	0	1
CHHM	2	1

APAJH	6	4
Mandataire libérale	4	1
SOS FA	0	0
SAVS-SAMSAH BA	3	3
SAVS ADASMS	0	0
TOTAL	27	22

Remarque : Parfois, plusieurs partenaires pour un seul résident !

6.3.2 Autres partenaires et types de partenariat

- Infirmières en psychiatrie : 2 infirmières interviennent 4 heures par semaine dans les Maisons Relais COLBERT et JASON
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais Colbert aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention hebdomadaire (ménage) ;
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH ;
- SPIP : travail en partenariat pour accompagner au mieux les résidents sous main de justice ;
- Domaine de l'Arche de René : convention de partenariat dans le cadre de l'activité de médiation animale ;
- Centre équestre de SAINT DIZIER:convention de partenariat dans le cadre de l'activité de médiation animale.

6.4 L'accompagnement mis en place aux Maisons Relais Colbert et Jason

6.4.1 L'équipe de professionnels :

L'équipe éducative est composée de six professionnels intervenant sur les deux sites.

Un animateur : Sa mission principale est de proposer, organiser et animer diverses activités. Certaines animations sont programmées à l'avance permettant ainsi de travailler avec les usagers les notions de prise de rendez-vous, d'anticipation et d'organisation. D'autres activités spontanées sont également proposées, souvent par les résidents eux mêmes. Elles permettent de répondre aux souhaits immédiats des personnes et les aider à être acteurs de la vie de la Maison Relais.

L'animateur des Maisons Relais intervient également dans les logements et les espaces communs pour les petites réparations avec les résidents.

Trois Travailleurs Sociaux à la Vie Quotidienne : Leurs principales missions sont les interventions d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne. Cela comprend la guidance pour l'entretien du logement et du linge, la préparation des repas, la notion d'équilibre alimentaire, la conservation des denrées périssables, la rédaction d'une liste d'achats à prévoir, la gestion des stocks, etc.

Une intervenante sociale : Sa mission principale est d'accompagner et guider les résidents dans leurs démarches administratives et sociales. Elle est l'interlocutrice principale des partenaires qui interviennent auprès des résidents. Des synthèses des situations partagées avec les différents services partenaires sont organisées au moins, une fois par an.

Un agent d'entretien : Sa mission principale est l'entretien ménager des espaces collectifs des deux sites et les bureaux. Elle se charge également de véhiculer les résidents lors du « Taxi Courses » organisé tous les jeudis après-midi.

Une infirmière : Sa mission est de favoriser l'accès aux soins pour les résidents, de les informer et les

sensibiliser, de coordonner les soins. La mission comprend également l'accompagnement aux rendez-vous et si besoin la reformulation de l'entretien médical. Cet accompagnement a pour objectif de vérifier le consentement éclairé de la personne concernée.

6.4.2 La Maison Relais JASON a fêté ses 10 ans

Il y a 10 ans, en février 2012, la Maison Relais Jason ouvrait ses portes et proposait une seconde offre de logements accompagnés, portées toutes les deux par l'association SOS Femmes Accueil. Forte de ses 20 logements, elle est ainsi venue compléter un besoin identifié sur le territoire nord de la Haute-Marne.

Au cours de l'année 2022, les résidents et les professionnels ont souhaité organiser un événement afin de célébrer les 10 ans de la structure.

Ainsi il a été organisé un barbecue pour le déjeuner, auxquels étaient conviés l'ensemble des partenaires (SAVS, CCAS, SMJPM, services de l'État, élus territoriaux, etc.).

Des portes ouvertes ont prolongé ce moment de convivialité, permettant de découvrir ou redécouvrir les logements, les espaces collectifs et le fonctionnement de la structure. Il était également important que les résidents soient mis à l'honneur à cette occasion. Ainsi, certains ont pu mettre en avant leurs talents en présentant des peintures ou en réalisant une démonstration de gravure sur verre par exemple.

6.4.3 La semaine nationale des Pensions de Famille

La « Semaine des Pensions de Famille » est un événement national qui se déroule au cours de la première semaine d'octobre. Cet événement a pour objectif d'améliorer l'image et la notoriété du dispositif, notamment auprès des élus et des riverains, en incluant la participation des personnes logées en pension de famille.

Les Pensions de Famille « Maison Relais Colbert et Jason » ont souhaité organiser un événement au cours de cette semaine : couscous avec l'ensemble des résidents et les membres de l'équipe.

La journée s'est poursuivie autour d'une manifestation « portes ouvertes » à laquelle étaient conviés les services partenaires et les élus territoriaux, entre autres.

6.4.4 Médiation animale

Le projet « médiation animale » a été poursuivi au cours de l'année 2022. Au cours de cette même année, le SAVS/SAMSAH de l'association « Le Bois l'Abbesse » a proposé aux Maisons Relais de participer en partenariat, à une animation nommée « Poils de la bête », financée par la communauté d'agglomération de la ville de Saint-Dizier. Ce projet était porté par « la Compagnie Des Plumés » qui invite sur scène un troupeau de canards et un pianiste. Ensemble, ils ont fait naître, au pied d'un arbre à Poules, un monde où les animaux ont la part belle.

Ce programme, axé sur la relation à l'animal, s'est déroulé en trois temps :

- présentation des artistes et de leurs animaux, présentation du spectacle à venir. Cette rencontre s'est déroulée au sein de la Maison Relais Jason.
- démonstration d'« agility » avec les animaux, apprentissage d'exercices à réaliser avec eux. Ce temps s'est également déroulé dans les locaux de la Maison Relais Jason.
- représentation du spectacle aux Fuseaux à Saint-Dizier.

Cette animation est venue compléter le projet de médiation animale initial. Les résidents ont apprécié ces moments au cours desquels ils ont pu rencontrer d'autres professionnels et découvrir d'autres animations autour de l'animal.

6.4.5 Année 2022, année de l'énergie

Cette année, un travail important a été réalisé auprès des résidants autour des économies d'énergie. En effet, le coût de l'énergie ayant augmenté de façon considérable, il était nécessaire de les sensibiliser à cette question.

Les membres de l'équipe ont organisé plusieurs temps forts, présentant les gestes éco-responsables, les appareils énergétivores et leurs consommations, les répercussions sur les redevances.

Le gouvernement ayant annoncé en fin d'année un risque de coupures d'électricité pendant le premier trimestre 2023, les membres de l'équipe ont mis en place divers outils afin de préparer au mieux les résidants :

- chaque résidant a reçu une lampe à LED, fonctionnant sur pile, afin qu'il dispose d'une source de lumière dans son logement lors des éventuelles coupures.
- incitation à télécharger l'application « écoWatt » pour les résidants possédant un smartphone et un abonnement internet.
- les membres de l'équipe consulteront quotidiennement l'application « écoWatt » afin de s'informer des éventuelles coupures d'électricité. En cas de coupure annoncée, l'information sera inscrite sur le tableau de présence, installé à l'entrée de chaque Maison Relais. L'information sera également communiquée verbalement à tous les résidants.
- trente minutes avant les éventuelles coupures, les membres de l'équipe iront rencontrer les résidants à leur domicile, afin de leur rappeler la coupure d'électricité et veilleront à leur sécurité.

Les résidants seront invités à se rendre dans les espaces collectifs, qui seront éclairés par des lampes à LED, fonctionnant grâce à des piles.

6.4.6 Nouveau mode de règlement des redevances et des participations aux activités:

Les résidants des Maisons Relais Colbert et Jason règlent habituellement leurs redevances par virement mensuel, par chèque ou en espèces.

Au cours de l'année 2022, les Maisons Relais ont choisi de se doter de terminaux de paiement permettant les règlements par carte bancaire (système SumUp). Ce nouvel outil est également utilisé pour l'encaissement des participations financières aux activités et animations.

